

PÈRES : PARENTS À PART ENTIÈRE

CAHIER DE PROPOSITIONS

**Offrir aux pères québécois les
conditions pour leur permettre de vivre
pleinement leur expérience parentale**



Regroupement
pour la Valorisation
de la Paternité

Document présenté dans le cadre de
la Semaine Québécoise de la Paternité

JUIN 2018

Ce document a été rédigé dans le cadre de la 6^e édition de la Semaine Québécoise de la Paternité par le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP) et La Boite de comm., Stratégie & Production.

Une version électronique est accessible en ligne, sur les sites Internet du RVP et de la Semaine Québécoise de la Paternité 2018 aux adresses suivantes :

Site Internet du RVP : www.rvpaternite.org

Site Internet de l'événement : www.semainedelapaternite.org

Équipe de production

DIRECTION

Raymond Villeneuve

RECHERCHE ET RÉDACTION

Mathieu Gagné

Richard Messier

Raymond Villeneuve

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE

Christian Bélanger

PHOTOS

Adobe Stock

Shutterstock

IMPRESSION

Marvart

TABLE DES MATIÈRES

DES MESURES POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE ET UNE PLUS GRANDE VALORISATION DE LA PATERNITÉ DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	2
DE QUOI LES PÈRES QUÉBÉCOIS ONT-ILS BESOIN POUR POUVOIR VIVRE PLEINEMENT LEUR EXPÉRIENCE PARENTALE ?	3
S'ENGAGER POUR LA RECONNAISSANCE DE LA PATERNITÉ	4
5 ENJEUX, 5 SÉRIES DE MESURES	4
À QUI S'ADRESSENT CES PROPOSITIONS ?	5
MESURE #1 - PRÉPARATION À LA PARENTALITÉ	6
MESURE #2 - RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE	7
MESURE #3 - CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL	8
MESURE #4 - SERVICES AUX FAMILLES ET RÉALITÉS PATERNELLES	9
MESURE #5 - DROIT DE LA FAMILLE	10
LES PROPOSITIONS EN UN COUP D'ŒIL	11
VERS UNE PARENTALITÉ VÉRITABLEMENT ÉGALITAIRE	12

DES MESURES POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE ET UNE PLUS GRANDE VALORISATION DE LA PATERNITÉ DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le monde a changé et la norme sociale concernant la paternité a grandement évolué au Québec, et cela, tout particulièrement sous l'impulsion des parents de la génération Y (18-34 ans) qui souhaitent vivre une parentalité plus égalitaire. Les pères d'aujourd'hui se considèrent comme étant tout autant impliqués que les mères. Ils veulent vivre à fond leur projet parental.

Mais pour atteindre cet objectif, il faut que les pères québécois cessent d'être... l'autre parent, comme l'indique encore la déclaration de naissance au Québec, et donc, un parent secondaire que l'on contacte lorsque la mère n'est pas disponible. Ces conceptions collectives s'incarnent encore trop souvent dans nos politiques publiques et notre offre de services à la famille.

Le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP) constate qu'il y a actuellement un contexte favorable au projet de parentalité égalitaire et de valorisation de la paternité qu'il propose. Notons tout d'abord que les familles sont au cœur des plateformes de tous les partis politiques provinciaux et fédéraux. L'égalité entre les femmes et les hommes est un élément incontournable du projet social auquel aspire la société québécoise. L'engagement paternel est ainsi de plus en plus considéré comme un levier de premier plan pour favoriser l'avènement d'une société plus égalitaire.

Des pères pleinement engagés, cela profite aux enfants, aux mères et aux pères eux-même. Tout le monde y gagne !

Depuis deux ans, plusieurs politiques publiques ont d'ailleurs intégré des mesures pour soutenir spécifiquement l'engagement paternel : le *Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la *Stratégie gouvernementale pour l'Égalité entre les femmes et les hommes : vers 2021*, la *Stratégie 0-8 ans* du ministère de l'Éducation et le *Programme de prévention en santé* du MSSS.

Pour aller plus loin et soutenir une mise en œuvre efficace des mesures existantes, susciter la création de nouvelles mesures gouvernementales, mobiliser pleinement les acteurs du secteur Famille dans des approches transversales et interministérielles qui brisent les silos, le RVP a identifié cinq (5) enjeux qui témoignent des obstacles auxquels les pères sont confrontés et qui limitent leur capacité à s'impliquer dans toutes les étapes du projet parental. À la

lumière de ses 20 ans de pratique de valorisation de la paternité et appuyé sur de nombreuses études récentes, le RVP propose des solutions concrètes qui visent l'ensemble des décideurs gouvernementaux et non-gouvernementaux.

Des solutions nécessaires pour que les pères québécois disposent des conditions qui leur permettent de vivre pleinement leur expérience parentale d'une manière égalitaire.

DE QUOI LES PÈRES QUÉBÉCOIS ONT-ILS BESOIN POUR POUVOIR VIVRE PLEINEMENT LEUR EXPÉRIENCE PARENTALE ?

Les pères d'aujourd'hui veulent être pleinement impliqués. Selon un sondage réalisé en mai 2017 par le RVP auprès de 1000 répondants, 96 % des pères trouvent extrêmement ou très important de s'impliquer auprès de leurs enfants.

Les pères veulent faire équipe avec la mère et participer à toutes les étapes du projet parental. Dans le sondage cité précédemment, 92 % des pères affirmaient trouver extrêmement ou très important de pouvoir planifier et s'occuper ensemble des soins aux enfants, de l'éducation, des activités de loisir, du partage des responsabilités parentales, des tâches domestiques, etc.

Les pères, comme les mères, souhaitent pouvoir concilier leur vie professionnelle avec leur vie familiale afin de pouvoir être présents auprès de leurs enfants. Ils veulent participer aux soins quotidiens, les accompagner lors de rendez-vous médicaux, être avec eux dans les moments importants. Selon un sondage réalisé en janvier 2018 par le Réseau pour un Québec Famille auprès de 3000 répondantes et répondants, 32 % des pères accepteraient une diminution de salaire et 51 % changeraient d'emploi

pour bénéficier de meilleures mesures de conciliation famille-travail.

Les pères souhaitent que la société reconnaisse et valorise pleinement leur apport à la famille et envers leurs enfants. Pourtant, selon le sondage de mai 2017 réalisé par le RVP, 53 % des pères estiment que la société québécoise ne valorise pas l'implication des pères autant que celle des mères. De même, 49 % trouvent que les pères ne sont pas traités de la même façon que les mères dans les services gouvernementaux de soutien aux familles.

Ces données suggèrent que malgré de grandes avancées vers une parentalité plus égalitaire, certaines iniquités persistent dans le système pour que la paternité soit reconnue au même titre que la maternité.

S'ENGAGER POUR LA RECONNAISSANCE DE LA PATERNITÉ

Depuis maintenant 20 ans, le RVP observe la situation des pères québécois et travaille à la sensibilisation de différents milieux pour une plus grande valorisation de la paternité. Ces observations, ainsi que plusieurs études récentes, appuyées par les constats que font chaque jour les organisations membres du RVP qui interviennent sur le terrain auprès des pères, nous donnent une vision d'ensemble des conditions à mettre en place pour répondre favorablement à ce désir d'engagement clairement exprimé par les pères.

Aujourd'hui, les pères demandent que la société s'engage à mettre en place les conditions qui leur permettent de :

- 1** Être impliqués et avoir un rôle à jouer dès les premiers instants de la grossesse, dans la perspective de pouvoir participer pleinement à toutes les étapes du projet familial, y compris avant que celui-ci ne se concrétise.
- 2** Avoir accès à un congé parental suffisamment long et flexible pour pouvoir non seulement soutenir la mère en relevailles et le reste de la famille, mais aussi passer du temps avec le nouveau-né afin de développer le lien d'attachement.
- 3** Pouvoir concilier leurs responsabilités familiales avec leurs responsabilités professionnelles sans subir de jugement ou de préjugés sur la base du genre.
- 4** Sentir que leur réalité et leur apport spécifique en tant que père sont pleinement compris et pris en considération dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services aux familles, et que les responsables de ces services s'adressent autant à eux qu'aux mères.
- 5** En cas de séparation, pouvoir maintenir le lien avec leur enfant et ce, dans le meilleur intérêt de celui-ci et dans le respect des droits de leurs conjointes et de leurs conjoints.

5 ENJEUX, 5 SÉRIES DE MESURES

Le RVP présente ses propositions pour faire face à cinq (5) des principaux enjeux qui limitent la capacité des pères à vivre une expérience parentale pleinement satisfaisante. Ces propositions, si elles étaient adoptées, permettraient de faire du Québec un des endroits au monde où les pères seraient le mieux reconnus. *Un Québec fou de ses papas*, pour paraphraser un ouvrage célèbre chez nous ? Oui, c'est possible !

À QUI S'ADRESSENT CES PROPOSITIONS?

À tous ceux qui peuvent participer au mouvement vers une parentalité plus égalitaire :

Le Gouvernement du Québec, par l'adoption de politiques publiques qui reconnaissent formellement l'importance de la paternité et par la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action qui interpellent l'ensemble des décideurs gouvernementaux et non-gouvernementaux dans la création des conditions pour favoriser pleinement la participation des pères.

Les entreprises, par une reconnaissance sans équivoque du besoin des pères de pouvoir bénéficier de mesures de conciliation famille-travail qui leur permettent d'être présents et impliqués auprès de leurs enfants et de leur famille au même titre que les mères, particulièrement dans les milieux traditionnellement masculins, et cela, pour le bénéfice de tous les membres de la famille.

Les intervenants des services gouvernementaux aux familles, par la poursuite de leurs efforts pour adapter leurs services à une société en évolution constante et pour offrir aux pères comme aux mères un accompagnement qui tienne compte de leur désir d'être pleinement engagés et de pouvoir, en tout temps, faire partie de la solution pour leurs enfants et leur famille.

Le monde municipal, en développant des milieux de vie, des infrastructures collectives et des services de proximité qui favorisent autant la participation des pères que des mères et ce, dans toutes les activités qui s'adressent aux familles.

Le monde communautaire, avec le soutien de tous leurs partenaires, en apportant des solutions concrètes pour soutenir les pères dans l'exercice quotidien de la parentalité.

Le monde juridique, en proposant des approches proactives pour simplifier l'administration de la justice et en adoptant une culture qui reconnaît l'importance, dans le meilleur intérêt de l'enfant et le respect des droits des conjointes et conjoints, de préserver le lien père-enfant dans les cas de séparation.

Les parents eux-mêmes, en revendiquant sans compromis le droit, pour leur famille, de vivre dans une société qui considère les pères comme des parents à part entière et qui s'attaque aux stéréotypes associés à la conception traditionnelle des rôles parentaux, dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes.



MESURE #1

PRÉPARATION À LA PATERNITÉ

ENJEU

Les pères ne portent pas les enfants, n'accouchent pas et n'allaitent pas. Leur vécu en période de grossesse est donc différent de celui des mères biologiques. L'accompagnement des futurs parents doit tenir compte de cette réalité et s'y adapter de manière à préparer pleinement les pères à devenir parents.

SOLUTION

- *Revoir le contenu des rencontres prénatales, afin d'y intégrer des éléments qui soutiennent la préparation à la parentalité des mères et des pères dans une perspective de coparentalité.*
- *Intégrer pleinement les pères dans les services de périnatalité (pré et postnatal) communautaires et du Réseau de la santé et des services sociaux.*

RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

ENJEU

Les pères utilisent moins le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) que les mères. Bien que le RQAP soit, pour les pères, le programme de ce genre le plus avantageux en Amérique du Nord, il n'en demeure pas moins qu'il y a un écart important entre le nombre de semaines de congé parental dont bénéficient les mères et les pères. Un meilleur partage favoriserait, sans nul doute, une parentalité plus égalitaire et permettraient aux pères de profiter d'un temps précieux pour développer le lien affectif avec leur enfant dans les premiers mois de sa vie.

SOLUTION

- *Allonger à 8 semaines (plutôt que les 5 actuellement offertes) le congé parental réservé aux pères.*
- *Permettre la prise du congé parental par les mères et les pères sur une période de deux ans suivant la naissance de l'enfant (plutôt qu'un an comme c'est le cas actuellement)*
- *Offrir la possibilité de constituer une banque de congés avec les prestations non versées (jusqu'à 10 jours).*
- *Créer des prestations exclusives pour les pères et mères adoptants*
- *Tenir compte du revenu familial dans le calcul des prestations de manière à encourager la prise du congé parental par les deux conjoints, et ce, même lorsqu'un écart de revenus important existe entre eux.*

CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL

ENJEU

Malgré l'évolution rapide des milieux de travail ces dernières années quant à l'intégration de mesures pour faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, il demeure difficile pour de nombreux pères d'utiliser les mesures qui sont mises à leur disposition sans subir de jugement, et cela, particulièrement dans les milieux majoritairement masculins. Cette situation fait reposer un fardeau générateur de stress sur les épaules des pères qui, pourtant, souhaitent pouvoir être présents et impliqués auprès de leurs enfants et de leur famille au même titre que les mères.

SOLUTION

- ***Mettre en place une campagne sociétale de promotion de la parentalité égalitaire visant les employeurs et les travailleurs, afin de sensibiliser l'ensemble du monde du travail à l'importance d'adopter une culture qui reconnaît aux pères le même accès à la conciliation famille-travail qu'aux mères.***
- ***Accompagner les entreprises, particulièrement dans les milieux majoritairement masculins, dans l'adoption des meilleures pratiques en matière de conciliation famille-travail et offrir au milieu du travail des outils pour reconnaître les entreprises qui les adoptent.***
- ***Augmenter à 5 le nombre de congés payés pour obligations familiales prévu dans la Loi sur les normes du travail afin d'améliorer la conciliation famille-travail des pères (et des mères) qui occupent un emploi assujéti aux normes minimales.***
- ***Modifier la Charte des droits et libertés de la personne pour que le Québec ne soit plus la seule province au Canada à ne pas considérer la « situation familiale » comme motif de discrimination prohibé par la loi.***

MESURE #4

SERVICES AUX FAMILLES ET RÉALITÉS PATERNELLES

ENJEU

Les pères ont souvent l'impression que les services aux familles, qu'il s'agisse de ceux offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans le réseau de l'éducation ou dans le secteur de la famille, ne s'adressent pas suffisamment à eux. Ils s'y reconnaissent assez peu et doivent composer avec une culture institutionnelle qui, encore trop souvent, considère la mère comme le « parent principal » et le père comme « l'autre parent ». Cette situation limite la participation des pères, ne favorise pas une parentalité égalitaire et met une pression sociale plus importante sur les mères que les pères.

SOLUTION

- *Émettre des directives ministérielles claires visant à soutenir l'adaptation aux réalités paternelles des services et des pratiques de différents milieux comme les milieux scolaire, éducatif, communautaire de même que le réseau de la santé et des services sociaux.*
- *Promouvoir, auprès des équipes régionales de santé publique, les bonnes pratiques de prévention, de concertation et d'intervention auprès des pères.*
- *Consolider les services des organismes communautaires travaillant auprès des pères, notamment pour l'hébergement des pères en difficulté et de leurs enfants.*

DROIT DE LA FAMILLE

ENJEU

Le lien père-enfant peut être fragilisé à la suite d'une séparation. Dans le meilleur intérêt de l'enfant et dans le respect des droits de la conjointe ou du conjoint, il faut identifier les obstacles à l'engagement paternel au cours de cette période et mettre en place des mesures pour faciliter l'accès de l'enfant à son père, lorsque cela est possible.

Le Droit de la famille doit aussi s'adapter aux nouvelles réalités familiales et reconnaître, par exemple, l'importance que peut jouer un beau-père dans le développement d'un enfant.

SOLUTION

- *Produire systématiquement des données genrées pour bien comprendre les parcours des mères et des pères dans le système judiciaire en matière familiale.*
- *Accroître l'accessibilité au système de justice par des mesures concrètes telles que : la diffusion d'information juridique, notamment, par la promotion accrue de l'existence des Centres de justice de proximité, l'accès à 10 heures gratuites de médiation plutôt que 5 ainsi que la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.*
- *Sensibiliser les acteurs du monde judiciaire aux réalités psychosociales des pères.*
- *Moderniser le Droit de la famille pour tenir compte des nouvelles réalités familiales telles que l'importance des beaux-pères pour le développement des enfants.*
- *Ajouter une disposition dans le Code civil du Québec à l'effet que, lorsque les capacités parentales des deux parents sont établies, la garde partagée doit être envisagée sérieusement, et cela, en tenant compte de l'intérêt de l'enfant.*

LES PROPOSITIONS EN UN COUP D'OEIL

1

Enjeu

Le vécu des pères en période de grossesse est différent de celui des mères biologiques et cette réalité doit être prise en compte afin de préparer adéquatement les pères à devenir parents.

Solution

Revoir le contenu des rencontres prénatales et intégrer pleinement les pères dans les services de périnatalité (pré et postnatal).

2

Enjeu

Les pères utilisent moins le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) que les mères.

Solution

Allonger à 8 semaines le congé parental réservé aux pères, offrir une plus grande flexibilité en autorisant la prise du congé sur une durée de 2 ans et baser le calcul des prestations sur le revenu familial plutôt que le revenu individuel pour atténuer l'impact des écarts de revenu entre les conjoints sur le partage du congé parental.

3

Enjeu

Il est plus difficile pour les pères d'utiliser les mesures de conciliation famille-travail sans subir de jugement ou de préjugé.

Solution

Mettre en place une campagne sociétale de promotion de la parentalité égalitaire et accompagner les milieux de travail, particulièrement ceux à majorité masculine, pour l'adoption des meilleures pratiques de conciliation famille-travail.

4

Enjeu

Les pères ont souvent l'impression que les services aux familles offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans le réseau de l'éducation ou dans le secteur de la famille ne s'adressent pas suffisamment à eux.

Solution

Émettre des directives ministérielles claires visant à soutenir l'adaptation aux réalités paternelles des services et des pratiques de différents milieux.

5

Enjeu

Le lien père-enfant peut être menacé suite à une séparation.

Solution

Favoriser une meilleure accessibilité au système de justice en matière familiale et adapter le Droit de la famille aux nouvelles réalités familiales.

VERS UNE PARENTALITÉ VÉRITABLEMENT ÉGALITAIRE

Au cours des 20 dernières années, le RVP a investi des efforts importants pour faire évoluer la société québécoise vers une meilleure reconnaissance et une plus grande valorisation de la paternité, dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. Ces efforts semblent avoir porté fruit. La norme sociale concernant la paternité au Québec a changé. Les mentalités ont évolué et les comportements ont changé également. C'est ce que toutes les études démontrent.

Pour les jeunes pères, ceux qui deviennent pères aujourd'hui, le comportement « normal », c'est de s'impliquer davantage que leurs propres pères. C'est normal de changer des couches. C'est normal de câliner, de bercer le bébé. C'est normal de jouer avec lui, de le nourrir, de s'occuper de ses routines. C'est normal de partager de manière plus équitable les tâches domestiques. C'est le contraire qui nous paraît aujourd'hui anormal, alors que c'était la norme il y a à peine 20, 30 ans !

Selon la théorie du point de bascule, lorsqu'un nouveau comportement ou une nouvelle opinion émerge, il faut d'abord beaucoup d'efforts pour que ce nouveau comportement ou cette nouvelle opinion se répande dans la société. Mais à partir d'un moment où il est adopté par une certaine proportion du groupe (on parle parfois de 30%, voire parfois aussi peu que 10%), il se met à se répandre à grande vitesse. Tout indique qu'en ce qui concerne la paternité, nous avons atteint ce « point de bascule » où nous pouvons nous attendre à ce que les prochains efforts permettent d'obtenir des changements nombreux et importants.

En unissant nos forces pour que ces propositions se concrétisent, en utilisant tous les moyens à notre disposition pour rappeler aux décideurs gouvernementaux et non-gouvernementaux l'importance d'offrir aux pères les conditions qui leur permettent de vivre pleinement leur expérience parentale, il est possible d'imaginer un Québec où le rôle et l'importance des pères seront totalement reconnus. Un Québec où ils seront plus présents auprès de leur famille, dès le plus jeune âge de leurs enfants, grâce à un congé parental amélioré, des mesures de conciliation famille-travail-études adaptées aux cycles de vie. Un Québec où ils seront plus impliqués au quotidien dans le développement de leurs enfants dans un partenariat égalitaire avec la mère de leurs enfants peu importe le statut familial. Un Québec où ils pourront intensifier le lien père-enfant et qui assure à celui-ci les meilleures conditions pour sa réussite éducative.

Des pères pleinement engagés, cela profite aux enfants, aux mères et aux pères eux-mêmes. Tout le monde y gagne !



Regroupement
pour la Valorisation
de la Paternité

1691 boul. Pie-IX, bureau 207,
Montréal, QC H1V 2C3
Tél. : 514-528-9227 | Fax : 514-272-4057

www.rvpaternite.org
[@Facebook/rvpaternite](https://www.facebook.com/rvpaternite)